

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

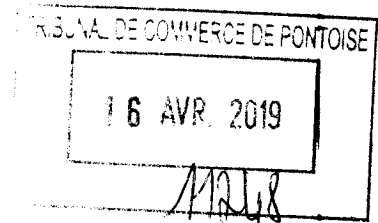
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01786 Numéro SIREN : 811 443 241 Nom ou dénomination : AAT

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2019 sous le numéro de dépôt 11248

SASU AAT

SASU au capital de 1 500 euros
Siège social 63 Rue Mathieu Chazotte
95170 DEUIL LA BARRE
RCS PONTOISE N° 811 443 241



PROCES-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire extraordinaire
du 1^{ER} Avril 2019

L'an deux mille dix neuf, le premier avril à 11h00, les associés de la société, se sont réunis à Deuil la Barre sis 63 Rue Mathieu Chazotte sur convocation de la Présidence en date du 1 mars 2019.

L'assemblée est présidée par AYADI Ahmed en qualité de Président associé.

Le président constate que tous les actionnaires sont présents,

à savoir :

Mr AYADI Ahmed (propriétaire de 1 500 actions) ;

Total des actions présentes ou représentées : 1 500 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée général décide de nommer Monsieur AYADI EZZEDDINE en qualité de Président de la SASU AAT en lieu et place de Monsieur AYADI Ahmed démissionnaire et ceci pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} avril 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Présidence.

AYADI Ahmed

Handwritten signature of AYADI Ahmed in black ink.

AYADI Ezzeddine

Handwritten signature of AYADI Ezzeddine in black ink.